

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SIED 70

**Syndicat intercommunal d'énergie
du département de la Haute-Saône**

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2024

Nombre de membres afférents au Bureau syndical : 17

Nombre de membres en exercice : 17

Date de convocation et d'affichage : 27 août 2024

PRESENTS : (12 membres)

Mesdames Viviane CARSANA, Virginie LUTHRINGER, Messieurs Philippe COMBROUSSE, Denis DAGOT, Pascal GAVAZZI, André GAUTHIER, Frédéric GUIBOURG, Jean-Marc JAVAUX, André MARTHEY, Patrick NECTOUX, Daniel NOURRY, Yves PELLETIER.

ABSENTS EXCUSÉS : (4 membres)

Mesdames Marie BRETON, Magalie ROSE, Messieurs Jean-Luc BRULÉ, Ludovic TABIS.

À DONNÉ POUVOIR : (1 pouvoir)

Monsieur Ludovic TABIS à Monsieur Jean-Marc JAVAUX.

VOTE :

Votants : 13 ; pour : 13 ; contre : 0 ; abstention ou nul : 0.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Daniel NOURRY.

DELIBERATION N°5

OBJET : Chaufferie de Neurey-les-La-Demie – subvention Fonds chaleur -FEDER

Monsieur le Président rappelle que la commune de Neurey-les-la-Demie a transféré au SIED 70 la compétence « chaufferie bois et réseau de chaleur » pour un projet de chaufferie biomasse destiné à desservir, l'EHPAD, la Mairie/logements, la ferme à rénover, 11 logements Habitat 70 situés rue Saint Antoine et rue de la fontaine et le lotissement à construire avec 12 pavillons et 8 logements collectifs Habitat 70.

La production de chaleur sera réalisée par une chaudière bois plaquettes d'une puissance de 400 kW chacune et une chaudière appoint/secours de 600 kW. Le réseau de chaleur aura une longueur de 791 ml.

Il précise que, selon les estimations du bureau d'études, le coût général du projet (travaux + ingénierie) est évalué à 2 280 546 € HT.

Aussi, Monsieur le Président propose de solliciter les financeurs pour la maîtrise d'œuvre et les travaux d'après le plan de financement suivant :

REÇU EN PREFECTURE

le 08/10/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-070-257004366-20240925-DELIB5_U2B5

Dépenses		Recettes		
			Montant	Pourcentage
Maitrise d'œuvre – études d'avant-projet	40 128 €	ADEME MOe	28 090 €	70 %
		Autofinancement	12 038 €	30 %
Travaux Ingénierie	2 240 418 €	Fonds chaleur - ADEME	988 440 €	44 %
		FEDER	239 813 €	11 %
		Autofinancement	1 012 165 €	45 %
Total dépenses	2 280 546 €	Total	2 280 546 €	100 %

Le Bureau entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- 1) **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel présenté,
- 2) **DECIDE** de solliciter une subvention auprès de l'ADEME au titre du Fonds Chaleur,
- 3) **DECIDE** de solliciter une subvention au titre du FEDER auprès du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté,
- 4) **CHARGE** Monsieur le Président de déposer les dossiers de demande d'aides publiques correspondants.
- 5) **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les conventions nécessaires ainsi que tous les documents s'y rapportant.
- 6) **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Marc JAVAUX

REÇU EN PREFECTURE

le 08/10/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-070-257004366-20240925-DELIB5_V2B5